

Préparation aux concours de l'ENA

Présentation

La Préparation aux concours de l'ENA et de la haute fonction publique (Prép'ENA) est ouverte aux étudiants titulaires d'un diplôme national de master ou diplôme d'IEP valant titre de master (quelle qu'en soit la spécialité) ; ces étudiants sont admis après examen de leur dossier et, pour ceux dont le dossier a été accepté, au vu d'un entretien de sélection visant à apprécier leur motivation et leurs aptitudes.

La Prép'ENA accueille également, par convention avec l'ENA, des agents publics ayant au minimum cinq ans d'ancienneté et préparant le concours interne de l'ENA. Ces agents doivent avoir satisfait aux épreuves de sélections organisées par l'ENA. Selon leur niveau de diplôme, ils disposent d'une ou deux années de préparation durant lesquelles ils continuent à percevoir leur traitement.

Enfin, la Prép'ENA peut accueillir des candidats au troisième concours de l'ENA, ouvert aux personnes ayant exercé pendant au moins huit ans une ou plusieurs activités professionnelles hors secteur public ou un ou plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale. Ces personnes doivent également avoir satisfait aux épreuves de sélections organisées par l'ENA.

Le corps enseignant est composé d'universitaires et de hauts fonctionnaires, notamment anciens élèves de l'ENA. Les enseignements dispensés sont axés sur les matières des concours de l'ENA. Ils permettent également de se préparer à d'autres concours de la haute fonction publique de l'Etat (secrétaire des affaires étrangères, inspecteur des affaires sanitaires et sociales, inspecteur de la jeunesse et des sports, commissaire aux armées, IRA, etc.) ou de recrutement des cadres supérieurs des fonctions publiques territoriale et hospitalière (administrateur territorial, directeur d'hôpital, DESMS, EN3S, etc.).

Les enseignements ont lieu du début du mois de novembre à la fin du mois juin en alternant séquences intensives de travail et semaines en autonomie. Ils comportent des conférences de méthode, des entraînements aux épreuves écrites et orales des concours et un accompagnement par voie numérique pendant les périodes d'autonomie. Le nombre d'heures d'enseignement et leur répartition dans l'année est établi de façon à assurer l'équilibre le plus efficace entre les épreuves d'admissibilité et les épreuves d'admission. L'assiduité à tous les cours est obligatoire.

> [Toutes les informations sur cette formation \(programme, contacts...\) sur le site de Sciences Po Grenoble](#)

Infos pratiques :

- > Composante : Sciences Po Grenoble - IEP de Grenoble
- > Durée : 1 an
- > Type de formation : Formation initiale / continue